



Commission de l'agriculture

2321 - Alimentation en eau potable et assainissement

Convention de partenariat et convention constitutive d'un groupement de commandes

Rapport n° CP/2013/555

Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'organisation d'une formation à l'évaluation de l'empreinte environnementale, entre le Département, le Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et d'une convention de partenariat entre ces mêmes partenaires et l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement (IRSTEA).

Le présent rapport a pour objet l'approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'organisation d'une formation à l'évaluation de l'empreinte environnementale, entre le Département, le Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et d'une convention de partenariat entre ces mêmes partenaires et l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement (IRSTEA).

Le Conseil Général du Bas-Rhin et le SDEA ont contracté en décembre 2009 un partenariat dont l'objectif est de promouvoir des actions s'inscrivant dans une démarche de développement durable, avec l'objectif en particulier de gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques, économiser l'énergie, développer la gestion patrimoniale, mettre en œuvre des principes de solidarité et améliorer l'échange des données.

Ce partenariat s'élargit aujourd'hui à l'Agence de l'Eau qui, dans son 10ème programme, encourage et soutient l'innovation sur ces sujets, et à l'Irstea.

1/ Convention de partenariat de recherche sur le transfert de l'outil 4EACV et son usage expérimental par les collectivités

Les partenaires souhaitent capitaliser et développer les connaissances et références disponibles en France, les expérimenter afin d'en consolider l'utilisation, et d'en tenir ensuite compte dans les évolutions de leurs politiques respectives. Une expérimentation sera engagée avec l'IRSTEA qui souhaite tester un logiciel innovant (outil 4EACV) permettant d'évaluer les performances environnementales de systèmes d'assainissement complets avec l'appui des trois partenaires. Cette expérimentation devrait permettre d'élaborer des recommandations pour l'analyse des cycles de vie des systèmes d'assainissement, avec pour le Département l'objectif, à terme, de pouvoir intégrer des critères de développement durable pour l'attribution de subventions et ainsi de contribuer à améliorer la qualité des projets.

La convention de partenariat de recherche sur le transfert de l'outil 4EACV et son usage expérimental par les collectivités formalise les modalités de cette collaboration. Pour le Département, il s'agit d'une participation au suivi et à la gouvernance du projet, et de la fourniture éventuelle de données. La convention ne prévoit pas de participation financière du Département.

2/ Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'organisation d'une formation à l'évaluation de l'empreinte environnementale

En soutien à ces orientations les trois partenaires projettent d'organiser à l'attention de certains de leurs agents une formation sur l'évaluation de l'empreinte environnementale. Cette formation sera réalisée dans le cadre d'un « groupement de commande pour l'organisation d'une formation sur l'évaluation de l'empreinte environnementale » dont l'Agence de l'Eau est désignée comme coordonnateur.

La convention jointe, déjà approuvée par les instances délibérantes du SDEA et de l'Agence de l'Eau, a pour objet de définir les modalités de participation et d'adhésion du Département au groupement de commandes.

Pour le Département, cette formation concernera deux agents, pour un coût maximal estimé à 7000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve la convention de partenariat de recherche sur le transfert de l'outil 4AEACV et son usage expérimental par les collectivités

- approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'organisation d'une formation à l'évaluation de l'empreinte environnementale.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL